



# LES FOULEES DE LA FORET

2025

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

### Article 1 : Organisateur

L'association « U.S.P Running-Trail », section course à pied de l'Union Sportive du Poinçonnet, organise le dimanche 25 MAI 2025, la 18ème édition de la course « Les Foulées de la Forêt ».

Responsable : Laurent MICHAUD – 9 Allée de Corbilly – 36330 Le Poinçonnet

Tél : 06 29 08 85 06

### Article 2 : Parcours

« Les Foulées de la Forêt » comportent 3 parcours : 5 km, 15 km et 27 km empruntant des allées forestières, des chemins, des sous-bois et des sentiers monotraces + 1 parcours d'Orientation en forêt

Le départ sera donné du stade de football « Jean Delaveau », l'arrivée sera jugée sur le même site.

Les passages sur la voie publique (traversées de routes) seront protégés par des signaleurs. Bien que la course soit prioritaire, les concurrents sont invités à tenir compte des aléas de la circulation routière.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ces parcours en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité.

Le parcours enfants, 800m et 1600m, empruntent les sentiers forestiers avec ouverture et fermeture de la course par des membres de l'organisation. (Départ au Stade de Football « Jean Delaveau »)

### Article 3 : Accueil et Horaires de départ

L'accueil des coureurs pour la remise des dossards sera ouvert à partir de 7h45 au stade de football « Jean Delaveau ».

8H45 : départ de la course de 27 km

9H15 : départ de la course de 15 km

9H45 : départ de la course de 5 km

9H00 : départ de la course d'Orientation

11H30 : départ des courses enfants

### Article 4 : Inscriptions et retrait des dossards

Inscriptions par INTERNET sur <http://www.courir36.fr> jusqu'au samedi 24/05/2025 dernier délai.

Le montant des droits d'inscription est fixé à :

- **8 €** pour la course 5 km, **11 €** pour le 15 km et **15 €** sur la course de 27 km

- Course d'orientation : **8 €**

- Courses enfants 800 m ou 1600 m : **Gratuit**

### Inscription possible le jour de la course (+1€)

Une remise de dossards sera prévue le Mercredi 21 MAI 2025. (voir horaire et lieu sur le site Facebook « USP Running-trail »)

Possibilité de retirer son dossard le jour de la course à partir de 7H45 au stade de football Jean Delaveau.

## **Article 5 : Pièces requises pour les compétitions**

L'inscription est validée par :

- la saisie en ligne du formulaire sur le site de « Courir36 » ou la fourniture du bulletin d'inscription dûment rempli et signé,
- le règlement en ligne ou sur place en espèces ou par chèque à l'ordre de l'U.S.P Running-Trail, correspondant au montant des droits d'inscription mentionnés à l'article 4,
- Pour les licenciés : la fourniture d'une photocopie de la licence FFA, UFOLEP athlétisme, FSGT athlétisme, triathlon portant attestation de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique sportive en compétition.

**- Pour les non-licenciés adultes : Une attestation du PPS (Parcours de Prévention Santé) de moins de 3 mois à la date de la course (voir PPS sur le site Athlé.fr)**

**- la fourniture d'une autorisation parentale datée et signée pour les concurrents de moins de 18 ans + le questionnaire de santé**

## **Article 6 : Participants**

Ouvert aux hommes et femmes licenciés ou non (cf. article 5)

La course de 5 km est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie «minimes» (année de naissance 2010 et 2011).

La course de 15km est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie « cadets» (année de naissance 2008 et 2009).

La course de 15km est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie « juniors» (année de naissance 2006 et 2007).

Courses enfants ouvertes aux filles et garçons licenciés ou non (cf. article 5)

Le circuit 1600 m est ouvert à partir des catégories « poussin / Benjamin » (année de naissance 2012 et 2015).

Le circuit 800 m est ouvert à la catégorie « école d'athlétisme » (année de naissance 2016 à 2018)

## **Article 7 : Public**

Les spectateurs sont invités à suivre les directives des organisateurs et des services chargés de la sécurité pour éviter tout incident ou irrégularité dans le déroulement des épreuves.

## **Article 8 : Matérialisation du circuit**

Les circuits seront balisés par un marquage à l'aide de « fanions de couleur » et fléchage aux changements de direction. Des VTT assureront la fermeture de chaque course.

Des signaleurs assureront la surveillance des parcours.

## **Article 9 : Ravitaillements**

Sur le circuit de 27 km : 3 ravitaillements en solide et liquide.

Sur le circuit de 15 km : 2 ravitaillements en solide et liquide.

## **Article 10 : Assurance**

L'organisation est couverte en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants non-licenciés de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

De plus, les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent obligatoirement signer l'autorisation parentale.

## **Article 11 : Médical**

L'assistance médicale sera assurée par la présence d'une équipe de secouristes.

## **Article 12 : Régularité et Éthique**

Les participants s'engagent à respecter la réglementation générale des courses hors stade ainsi que la charte des courses nature. Cette charte autorise la disqualification des participants en cas de non respect des principes suivants :

- port du dossard à l'avant de manière lisible,
- respect de l'environnement : utilisation des sentiers balisés, conservation des déchets,
- respect du code de la route,
- esprit sportif, aide aux concurrents blessés ou en difficulté.

**Le tracé du parcours ne peut être emprunté anarchiquement en dehors du jour de l'épreuve, l'organisation étant tributaire d'autorisations expresses de l'ONF et de propriétaires privés pour la traversée des parcelles forestières le jour de la course uniquement.**

### **Article 13 : Classements - Résultats**

Les classements sont établis selon les catégories FFA **sauf pour les catégories Master**, regroupées de la façon suivante (exemple M0 avec M1, M2 avec M3...etc) :

MO/M1 - M2/M3 - M4/M5 - M6/M7 - M8/M9

Les résultats seront affichés au fur et à mesure des arrivées et à l'issue de l'épreuve. Les résultats complets seront disponibles sur le site <http://www.courir36.fr>

### **Article 14 : Récompenses**

Conformément à la charte des courses nature, il n'y aura pas de primes en espèces pour les lauréats. Ceux-ci recevront des trophées ou des lots en nature.

### **Article 15 : Droits à l'image - Données personnelles**

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Tout concurrent autorise expressément l'organisation des « Foulées de la forêt » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve et sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article 16 : Annulation de l'épreuve**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant des organisateurs aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

### **Article 17 : Conclusion**

Toute inscription à l'épreuve implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.